

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02. 40.B

**Admissions en non-
valeur :**

**Budget principal -
Budget
développement
économique
Budget déchets
ménagers
Budget
assainissement
Budget eau potable**

LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2014**

Secrétaire de séance : Didier LOUIS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2014**DELIBERATION
N° 2014.02. 40.B**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****ADMISSIONS EN NON-VALEUR : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE - BUDGET DECHETS MENAGERS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET
EAU POTABLE**

Monsieur le trésorier et comptable du GrandAngoulême, chargé du recouvrement des recettes émises par cette dernière, adresse, pour analyse et acceptation, des titres qui malgré les relances et poursuites entreprises, n'ont pu être encaissés.

Dans la mesure où toutes ces démarches n'ont pu aboutir, il convient d'annuler ces créances dont les motifs d'irrecouvrabilité sont principalement des procès verbaux de carence.

Il s'agit de créances relatives au budget principal, d'un montant de **593,72 €**.

ANNEES	MONTANTS TTC
2009	480,31 €
2010	113,41 €
Total	593,72 €

De créances relatives au budget développement économique, d'un montant de **1 029,94 €**.

ANNEES	MONTANTS HT
2011	806,94 €
2013	223,00 €
Total	1 029,94€

De créances relatives au budget déchets ménagers, d'un montant de **104,23 €**.

ANNEE	MONTANTS TTC
2012	104,23 €
Total	104,23 €

De créances relatives au budget assainissement, d'un montant de **1 696,99 €**.

ANNEES	MONTANTS HT
2006	334,91 €
2009	313,22 €
2010	544,50 €
2012	135,29 €
2013	369,07 €
Total	1 696,99 €

.../...

Et de créances relatives au budget eau potable, d'un montant de **300,55 €**.

ANNEE	MONTANTS HT
2006	300,55 €
Total	300,55 €

Je vous propose donc :

D'ACCEPTER l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant :

- de **562,77 € TTC** pour le budget principal,
- de **1 029,94 € HT** pour le budget développement économique,
- de **104,23 € TTC** pour le budget déchets ménagers,
- de **1 696,99 € HT** pour le budget assainissement,
- et de **300,55 € HT** pour le budget eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 mars 2014	<u>Affiché le :</u> 03 mars 2014